

## **Garantie Limitée du P'9981**

Research In Motion Limited ("RIM"), le fabricant et, par l'intermédiaire de sa filiale, Research In Motion UK Limited, ayant son siège social à 200 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3XE, UK, fournisseur de la Solution BlackBerry, comprenant le Portable BlackBerry P'9981 (qui, conjointement avec le Support BlackBerry, comprend le Hardware BlackBerry), le Logiciel de Bureau BlackBerry, et le service de données sans fil et la documentation y associées, VOUS garantit, à VOUS, l'utilisateur final ("VOUS"), que le Hardware BlackBerry sera exempt de défauts dans la fabrication et les matériaux, pour une durée qui se termine après deux (2) ans à dater du jour où le BlackBerry Hardware a été acheté pour la première fois par VOUS en qualité d'utilisateur final originaire (la "Période de Garantie"). Cette Garantie Limitée n'est pas transmissible. Durant la Période de Garantie, le Hardware BlackBerry, ou l'un ou plusieurs des composants du BlackBerry Hardware, sera réparé ou remplacé, au choix de RIM, sans frais, que ce soit pour les pièces ou la main d'œuvre. Si le Hardware BlackBerry (ou l'un de ses composants) est réparé ou remplacé durant la Période de Garantie, cette Période de Garantie s'achèvera soit le 91ème jour suivant la réparation ou le remplacement, soit deux ans après le jour de l'achat originaire, la détermination de l'une ou l'autre date étant fonction de celle qui intervient le plus tard. **Veuillez consulter VOTRE "BlackBerry Handheld User's Guide" afin de prendre connaissance des instructions quant à la manière d'obtenir le support clientèle pour VOTRE Hardware BlackBerry.**

Cette Garantie Limitée n'est pas applicable à une usure normale, et ne couvre pas la réparation ou le remplacement d'un Hardware BlackBerry quelconque endommagé par un usage impropre, accident, usage abusif, négligence, ou défauts dus à des réparations ou modifications réalisées par qui que ce soit d'autre que RIM ou que ses représentants agréés. Cette Garantie Limitée ne couvre pas les dommages causés à la surface du Hardware BlackBerry, en ce compris les fissures ou griffes sur l'écran LCD. Cette Garantie Limitée ne s'applique pas à un matériel autre que le Hardware BlackBerry tel que défini dans cette Garantie Limitée ou à un dommage quelconque causé par un équipement périphérique. Cette Garantie Limitée ne s'applique pas davantage si le dysfonctionnement résulte de l'utilisation du Hardware BlackBerry conjointement avec des accessoires, produits, services ou équipement périphérique ou accessoire qui n'ont été ni fournis ni approuvés par RIM, dès lors qu'il est déterminé par RIM qu'un tel dysfonctionnement n'est pas propre au Hardware BlackBerry en tant que tel. En outre, si le dysfonctionnement résulte du fait que l'utilisateur ne se conforme pas à l'Information de Sécurité contenue dans l'emballage de la Solution BlackBerry, la Garantie Limitée peut être nulle, et si elle n'est pas nulle, elle ne s'appliquera pas. La copie de sauvegarde (backup) des données est censée relever de la responsabilité de l'utilisateur du Hardware BlackBerry. RIM n'est pas responsable pour les données qui pourraient être endommagées ou perdues à quelque moment que ce soit, en ce compris, de manière non exhaustive, les données perdues ou endommagées durant le fonctionnement du Hardware BlackBerry, ou par l'utilisation du logiciel de synchronisation. Dans la mesure où des services de données sans fil quelconques fournis en tant que partie de la Solution BlackBerry sont fournis via RIM ou le revendeur de RIM par le biais d'un fournisseur tiers ou d'un opérateur de télécommunications mobile, nous ne pouvons pas assurer ou garantir que le service de données sans fil sera toujours disponible ou fonctionnera toujours de manière appropriée. VOUS devriez contacter l'opérateur de télécommunications mobile afin de déterminer quel(le)s garanties et niveaux de service ils offrent conjointement avec la Solution BlackBerry. Pour cette raison et pour d'autres raisons, il vaut mieux éviter d'utiliser la Solution BlackBerry pour la transmission de données dans le cadre de situations d'urgence, où la vie est en danger, ou de missions critiques, et RIM décline toute responsabilité pour son propre compte et pour compte de ses revendeurs pour les cas et les dommages résultant d'une telle utilisation dans ces cas ou pour les cas où le service de données sans fil échoue à fonctionner ou à être disponible pour VOTRE utilisation de la Solution BlackBerry, en ce compris, de manière non exhaustive, le manque de couverture de service dans la région dans laquelle VOUS souhaitez utiliser la Solution BlackBerry.

**LA REPARATION OU LE REMPLACEMENT DU HARDWARE BLACKBERRY OU DU COMPOSANT AFFECTE SONT LES FORMES DE REPARATION EXCLUSIVES OFFERTEES CONCOMITAMMENT A L'ACHAT ET A L'UTILISATION DE LA SOLUTION BLACKBERRY. PAR LA PRESENTE, POUR SON COMPTE ET CELUI DE SES DISTRIBUTEURS ET REVENDEURS DE LA SOLUTION BLACKBERRY, ET POUR COMPTE DE QUELQUE SOCIETE QUE CE SOIT QUI EST SOUMISE AU CONTROLE OU AU CONTROLE CONJOINT DE RIM OU POUR UNE SOCIETE**

FILIALE DE RIM (COLLECTIVEMENT DESIGNES COMME "LE GROUPE DE SOCIETES RIM" ET INDIVIDUELLEMENT DESIGNES COMME UNE "SOCIETE DU GROUPE RIM"), RIM DECLINE TOUTES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS, ENGAGEMENTS OU ASSURANCES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSES OU IMPLICITES, EN CE COMPRISE DE MANIERE NON EXHAUSTIVE DES GARANTIES IMPLICITES QUANT A LA QUALITE LOYALE ET MARCHANDE, LA QUALITE SATISFAISANTE ET/OU L'APTITUDE A REALISER UN OBJECTIF. LA PRESENTE CLAUSE N'AFFECTE AUCUNEMENT VOS DROITS LEGAUX.

EN AUCUN CAS RIM OU UNE QUELCONQUE SOCIETE DU GROUPE RIM NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES OU PERTES QUELCONQUES INDIRECTS, INCIDENTS, SPECIAUX (EN CE COMPRISE DE MANIERE NON EXHAUSTIVE LES DOMMAGES RESULTANT DE LA PERTE DE PROFITS, INTERRUPTIONS D'ACTIVITES COMMERCIALES, PERTE D'INFORMATIONS D'AFFAIRES OU TOUTE AUTRE PERTE DE NATURE PECUNIAIRE) RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER LE LOGICIEL, MEME SI RIM ET/OU UNE SOCIETE DU GROUPE RIM A ETE AVERTIE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES. CETTE RESTRICTION EST FORMULEE EN VUE DE S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE SANS EGARD AU FAIT QUE L'INDEMNISATION DE TELS DOMMAGES SOIT RECLAMEE, REVENDIQUEE OU FASSE L'OBJET D'UNE ACTION OU D'UNE PLAINE SUR UNE BASE QUASI-DELICTUELLE OU CONTRACTUELLE, OU SUR BASE DE LA GARANTIE, OU DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE LOI OU FORME D'ACTIONS SAUF POUR CE QUI CONCERNE LA RESPONSABILITE EN CAS DE DECES OU DE BLESSURE PERSONNELLE, POUR LAQUELLE AUCUNE limite NE S'APPLIQUE. LA RESPONSABILITE A VOTRE EGARD DE RIM, DU GROUPE DE SOCIETES RIM ET DE TOUT DISTRIBUTEUR AGREE OU REVENDEUR AGREE DE LA SOLUTION BLACKBERRY POUR LA PERTE OU LE DOMMAGE RESULTANT DU PRESENT CONTRAT NE POURRA PAS DEPASSER DE MANIERE CUMULEE LE COUT DU REMPLACEMENT DU HARDWARE BLACKBERRY AFFECTE DU DEFAUT. Cette limitation de responsabilité ne porte pas préjudice aux droits qui VOUS sont conférés en tant qu'utilisateur final par les règles de droit impératives qui sont applicables à la présente vente du Hardware BlackBerry.

LA GARANTIE LIMITEE RELATIVE AU LOGICIEL BLACKBERRY POUR SERVEUR D'ENTREPRISE, AU LOGICIEL DE BUREAU, A TOUTE LA DOCUMENTATION ET A TOUS MICROPROGRAMMES INSTALLES DANS LE HARDWARE BLACKBERRY EST ETABLIE SEPARATEMENT DANS LE CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL VOUS ETANT FOURNIE SEPARATEMENT. LA GARANTIE LIMITEE POUR TOUT ACCESSOIRE BLACKBERRY COMMANDE SEPARATEMENT EST EGALEMENT ETABLIE DANS UNE GARANTIE LIMITEE SEPARÉE ACCOMPAGNANT CET ACCESSOIRE.

Cette Garantie Limitée est régie par le droit anglais, à l'exclusion de toute réglementation régissant les conflits de lois. Tout différend né dans le cadre du présent contrat ou y relatif sera soumis à un arbitre unique à désigner de commun accord par les parties. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord dans un délai de 30 jours suivant la notification d'une requête écrite par l'une des parties demandant la participation de l'autre partie à la désignation d'un arbitre, ledit arbitre sera désigné par le Président en exercice de la British Computer Society à la resuète de l'une des parties. Tout recours à l'arbitrage conformément à la présente clause sera régi conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, lequel Règlement est considéré faire partie intégrante de la présente clause par référence. L'arbitrage aura lieu à Londres, Angleterre, et la langue de l'arbitrage sera la langue anglaise. La décision de l'arbitre sera rendue par écrit et sera motivée. La décision de l'arbitre constituera provision relative aux frais de l'arbitrage à supporter par les parties dans les proportions que l'arbitre décidera appropriées. La décision de l'arbitre sera définitive et liera les parties (sauf cas d'erreur manifeste). Tout recours selon cette clause sera considérée comme étant un recours au sens de l'Arbitration Act 1996.